



Bulletin d'inscription

Le secret professionnel et la confidentialité

01/04/11 - PARIS

Etablissement ou Service :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Participant: (Remplir un bulletin par participant)

Nom :

Prénom :

Fonction :

TARIFS Adhérent: 150 €

Non adhérent: 180 €

Règlement:

Par chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI

Par virement bancaire :

Crédit Agricole de Castelnau-Magnoac.RIB : 16906-0100741006469404-79

Par mandat administratif

Par un organisme Paritaire Collecteur Agréé

Le :

Signature du Directeur de l'Etablissement :

("Bon pour accord")

Bulletin à retourner à l'UNASSI

par courrier ou

par fax au 05.62.39.87.46

En cas d'annulation, obligatoirement signifiée par écrit au siège de l'UNASSI:

Au-delà du 21 mars 2011, 25% de la somme est due. - Après le 28 mars 2011, la totalité de la somme est due.

(*) Le cachet de la poste faisant foi



Le secret professionnel et la confidentialité

9h00 - 12h30

Intervenant : **Pierre-Brice LEBRUN**

13h30 - 16h00

**La nouvelle version du référentiel des
SSIAD crée par l'UNASSI**

16h00 - 17h00

Intervenants : **Olivier Dupille - Peggy Gless**

PARIS

FIAP

Jean Monnet

30 rue Cabanis

75014 Paris

**Vendredi
1er avril**

2011

JOURNEETHEMATIQUE UNASSI



Le secret professionnel et la confidentialité

Les objectifs

Confidentialité, anonymat, droit ou devoir de réserve, obligation de discrétion, secret professionnel, secret partagé : quelles réalités juridiques se dissimulent derrière ces différentes notions complémentaires, qui restent souvent floues aux yeux des acteurs sociaux ?

Le secret professionnel, vécu par beaucoup comme une protection, est en fait une menace de sanction pénale qui pèse sur ceux, peu nombreux, qui sont astreints au secret professionnel : il protège plus l'usager, qui l'ignore, que le professionnel ...

Public : Tout professionnel d'un SSIAD (IDE, AS, secrétaire,...)

Le déroulement de l'intervention

Le respect de la vie privée :	- quelles sont ses limites ?
un droit fondamental et inaliénable	- se partage-t-il ? dans quelles conditions ? avec qui ?
- définition (subjective) de la vie privée	
- le préjudice et sa réparation	
Droit objectif et droits subjectifs	Le non-respect du secret professionnel :
- droit, éthique & déontologie	conséquences et procédures
- droits, devoirs & obligations	Le professionnel astreint face à la police, à la justice
- l'origine philosophique du droit	Les écrits professionnels : règles, cadre légal et précautions
Le secret professionnel : cadre légal	Secret professionnel, confidentialité et obligation
- que recouvre-t-il ? qui y est astreint ?	d'informer, de signaler, à quels interlocuteurs (la vulnérabilité et ses conséquences)
- qu'est-ce qu'une « information à caractère secret » ?	

L'intervenant

Pierre-Brice LEBRUN enseigne le droit depuis bientôt quinze ans, : titulaire d'un DE d'éducateur spécialisé, il a longtemps travaillé dans le milieu de l'éducation spécialisée, en prévention de la délinquance et en insertion par l'économique.

Il a longtemps enseigné le droit à l'IRTS de Montrouge (douze ans), à l'école d'éducateurs de jeunes enfants Saint-Honoré de Paris (dix ans) et à l'IDS de Rouen-Canteleu (huit ans).

Pierre-Brice LEBRUN a été pendant huit ans juge assesseur près le tribunal pour enfants de Versailles et administrateur ad hoc.

Il a publié plusieurs ouvrages juridiques et de manuels de cours aux éditions ASH, Ellipses, CNFPT, Vuibert et Dunod.

La nouvelle version du référentiel UNASSI

Présentation

L'évolution du référentiel à travers la rédaction d'une nouvelle version, s'inscrit dans la nécessité de le rendre plus opérationnel pour répondre aux démarches d'évaluation interne et externe.

Le plan d'amélioration continue de la qualité doit permettre d'apprécier les effets des actions correctives engagées entre l'évaluation interne et l'évaluation externe.

Les intervenants

Olivier Dupille : Intervenant UNASSI dans le domaine de l'évaluation et de la gestion financière

Peggy Gless : Intervenant en évaluation

